

Des experts proposent des réformes commerciales pour élargir la gamme des produits du Récos



Délégués à la concertation sur la mise en œuvre du Régime commercial simplifié

La gamme de produits commercialisés dans le cadre du Régime commercial simplifié (Récos) du COMESA devrait s'élargir à la suite des orientations recommandées la semaine dernière par les experts du commerce.

Réunis au Kenya, les 8 et 9 octobre 2019, dans le cadre d'une concertation sur la mise en œuvre du Récos, les experts ont proposé d'accorder un traitement tarifaire préférentiel aux importations en provenance des pays participant à la Zone de libre-échange (ZLE) du COMESA dans le cadre d'accords bilatéraux sur le Récos.

Dans leur rapport, les experts ont déclaré que « les marchandises devraient bénéficier d'un traitement préférentiel dans le cadre du Récos bilatéral, à la seule condition qu'elles remplissent les conditions requises

par les Règles d'origine du COMESA ». Les marchandises en provenance de pays tiers doivent toutefois figurer sur la liste bilatérale commune des produits approuvée par deux pays voisins.

La recommandation devrait aider les petits commerçants transfrontières qui s'approvisionnent en marchandises au sein de la région.

Dans le cadre du Récos, les procédures et la documentation sont simplifiées à l'effet de permettre aux petits commerçants transfrontières qui proposent des marchandises dont le seuil de valeur n'excède pas 2 000 USD de bénéficier des préférences tarifaires disponibles au sein du COMESA.

La mise en œuvre du régime commercial repose sur quatre outils clés, à savoir: le Certificat d'origine simplifié, la Déclaration douanière simplifiée, les

Listes communes et le seuil (valeur des produits commercialisés dans le cadre du Récos).

On entend par Liste commune, la liste de produits approuvés par deux États voisins pouvant être commercialisés à travers leur frontière commune sans perception de droits de douanes dans le cadre du Récos du COMESA.

La concertation a été organisée par le COMESA dans le cadre de l'Initiative du petit commerce transfrontière (IPCTF) du 11^e Fonds européen de développement (FED). Il s'agissait de discuter des aspects stratégiques et techniques de la mise en œuvre du Récos et des difficultés rencontrées et de proposer des recommandations pour développer une position et une stratégie communes.

Suite page 2

Ont participé à la concertation dix pays, à savoir le Burundi, l'Érythrée, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe.

Soulignant la nécessité de procéder à des réformes dans la mise en œuvre du Récos, Mme Joyce Ogundo, Secrétaire au commerce au Ministère de l'Industrie, Commerce et Coopératives du Kenya, a déclaré que la dynamique du commerce et les goûts des consommateurs exigent des changements d'orientations au niveau régional afin d'uniformiser l'application et le traitement des transactions du Récos.

« Par conséquent, les gouvernements des pays qui mettent en œuvre le Récos à travers les services frontaliers doivent souscrire aux réformes afin que le régime soit efficace et appuie, en retour, nos commerçants transfrontières. »

Les experts ont proposé des réformes visant les postes-frontières mettant en œuvre le Récos afin d'harmoniser les transactions dans la région. Plus précisément, ils ont évoqué les inspections relatives aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et la vitesse du dédouanement comme étant des obstacles majeurs nécessitant des modifications pour faciliter le commerce. Ils ont également convenu que les États membres doivent organiser des consultations bilatérales, à l'effet d'accélérer la fréquence de mise à jour annuelle de leurs listes communes du Récos.

En outre, ils ont convenu de la nécessité de développer un cadre de viabilité et de présentation de rapports pour les agents des Bureaux d'information commerciale (BIC), qui aident les petits commerçants

aux frontières. À cet égard, le Secrétariat du COMESA mènera des études pour élaborer le cadre, qui sera ensuite validé par toutes les parties prenantes dans les États membres.

Dans le cadre de l'analyse comparative et du partage d'expériences, le forum a suivi des exposés sur la mise en œuvre du Récos dans la Communauté est-africaine (EAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs (PFCGL) qui est financé par la Banque mondiale et met également en œuvre le régime commercial.

Une délégation composée de cadres du Secrétariat du COMESA, coiffée par M. Benedict Musengele, responsable de la Division Commerce et Douanes a également pris part à la réunion.

L'accroissement de l'investissement dans la recherche et le développement dynamisera le commerce régional



6^e Forum annuel de recherche du COMESA

Les gouvernements des États membres du COMESA devraient augmenter les dépenses publiques consacrées à la recherche et au développement afin de stimuler l'innovation et, partant, le commerce, et mettre en place une politique favorable fondée sur un cadre institutionnel approprié.

Selon une étude menée récemment par deux chercheurs sur la relation entre l'innovation et la croissance du commerce, il existe un lien étroit entre les deux facteurs qui nécessite un soutien pour promouvoir les moteurs de

l'innovation. Selon l'étude menée par Rodgers Wanyonyi du Département d'économie de l'Université Moi et de Hellen Chemnyongoi du Département d'économie appliquée de l'Université Kenyatta, au Kenya, « l'innovation joue un rôle important pour stimuler la compétitivité qui, en retour, favorise le commerce entre nations. »

Les chercheurs se sont également efforcés de déterminer les principaux facteurs qui peuvent stimuler l'innovation, d'établir le lien entre les exportations et le commerce dans le domaine de la haute

technologie, ainsi que le rapport entre les publications de revues scientifiques et techniques et le commerce du COMESA.

Dans leur document de recherche intitulé « Innovation et commerce au sein du COMESA », les chercheurs ont établi que l'innovation dépendait de la politique gouvernementale, des particularités de l'industrie, des spécificités des entreprises ainsi que des facteurs internationaux. Le document a été présenté le mois dernier au 6^e Forum annuel de recherche du COMESA, qui s'est tenu à Nairobi.

L'étude a révélé que les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) dans la région COMESA, exprimées en pourcentage du PIB étaient faibles.

Elle a relevé que « selon les données publiées par le Groupe de la Banque mondiale (2018), aucun État membre n'avait atteint le niveau recommandé de 1% du produit intérieur brut (PIB) consacré aux dépenses de R & D ». Parmi les 21 États membres, l'Égypte et la Tunisie se rapprochent de l'objectif de 1%, ayant consacré respectivement 0,71% et 0,60% de leur PIB à la R&D en 2016.



Dans le domaine de l'industrie, des facteurs environnementaux externes tels que le niveau d'incertitude, le dynamisme ou la concurrence dans le contexte commercial, ainsi que des facteurs démographiques, ont également une incidence sur l'innovation.

Les chercheurs ont fait observer que « des difficultés telles que des contraintes financières, le manque d'informations, l'absence d'infrastructure de connaissances, des relations interentreprises faibles et des fardeaux réglementaires peuvent entraver l'innovation ».

Ils ont recommandé aux États membres du COMESA de mettre en place un régime approprié de droits de propriété intellectuelle, d'augmenter les crédits alloués à la R & D, de promouvoir les innovations en reconnaissant et en récompensant les innovateurs, de soutenir le contexte commercial général en réduisant les goulets d'étranglement tels que la corruption,

« L'innovation joue un rôle important pour stimuler la compétitivité qui, en retour, favorise le commerce entre nations... »

ainsi qu'en soutenant les universités et les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, dans le domaine de la science et la technologie.

Au niveau régional, le COMESA a pris diverses décisions de principe pour aider et encourager les particuliers et les entreprises à utiliser leur énergie et leur potentiel scientifique et technologique pour résoudre les problèmes économiques du continent.

En 2014, le COMESA a lancé les Prix de l'Innovation pour reconnaître et célébrer

les individus et les institutions qui ont utilisé la science, la technologie et l'innovation (STI) pour faire avancer le programme d'intégration régionale. Certains lauréats dudit prix ont depuis créé des entreprises très performantes, soulignant ainsi la nécessité de promouvoir les innovateurs.

Les chercheurs ont également formulé les recommandations suivantes : encourager les marchés concurrentiels, par opposition aux monopoles, pour favoriser l'innovation ; encourager les économies nationales à pouvoir apprendre des autres économies du monde entier ; les pays du COMESA doivent accroître les exportations de produits de haute technologie et promouvoir la recherche scientifique et technologique afin de multiplier le nombre d'articles publiés dans des revues scientifiques et techniques à l'effet de renforcer les échanges.

Relever les défis réglementaires pour attirer les investissements dans le secteur de l'énergie

Au cours des deux dernières décennies, le marché de l'électricité en Afrique s'est transformé suite à l'ouverture progressive à la libéralisation et à la réforme des marchés nationaux de l'électricité. Un élément fondamental de la transformation a été la mise en place d'institutions de régulation nationales chargées de réguler et de superviser de manière indépendante leurs secteurs de l'électricité respectifs.

Alors que les investisseurs recherchent la transparence, la fiabilité et la bonne gouvernance dans les secteurs dans lesquels ils interviennent, la plupart des gouvernements africains ont réalisé d'énormes progrès ces dernières années en mettant en place des cadres réglementaires et des institutions solides pour leurs secteurs de l'électricité ; cependant, les progrès ont été variables sur le continent.

Les perspectives institutionnelles en matière de régulation dans la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe



Délégués à l'atelier national de Djibouti

et de l'océan Indien (AO-AA-OI) sont variées, certains pays tels que l'Afrique du sud, la Namibie, le Kenya et l'Ouganda jouissant d'une autonomie complète en ce qui concerne le secteur de l'énergie, ce qui indique un certain niveau de commercialisation ou de privatisation.

Les régulateurs de l'énergie d'autres pays tels que l'Éthiopie, le Soudan, le Mozambique et l'Angola jouissent d'une autonomie semi-réglementaire, tandis que d'autres fonctions de régulation sont toujours dévolues au gouvernement. Par contre, il n'existe aucun régulateur actif à Djibouti, en Érythrée, en Libye, en

République démocratique du Congo et dans l'Union des Comores.

Dans le but d'améliorer le secteur de l'énergie, le projet de Renforcement d'un marché régional durable de l'énergie en Afrique orientale, en Afrique australe et dans l'océan Indien (ESREM/AO-AA-OI) organise des ateliers nationaux sur la politique de régulation, l'autonomie et la gouvernance. Les ateliers permettent de définir la nature et le niveau de l'assistance requise par certains États membres pour la mise en place d'institutions de régulation nationales.

Le dernier en date était un atelier de trois jours organisé à Djibouti du 8 au 10 octobre 2019. Il réunissait de hauts responsables des ministères chargés de l'énergie (ainsi que d'autres responsables gouvernementaux concernés), des services publics, des associations de consommateurs et des milieux universitaires de Djibouti.

Cadres institutionnels

Il s'agit principalement de permettre

au public cible de comprendre le rôle et l'importance de la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires en matière d'énergie à l'appui des objectifs à long terme des gouvernements, à savoir, fournir une énergie bon marché et sûre à leurs citoyens.

Grâce à son Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA), le COMESA est l'organisation chef de file pour la mise en œuvre du projet.

À Djibouti, le Secrétaire général au Ministère de l'Énergie, M. Mohamed Kileh Wais, et son homologue du Ministère du Commerce, M. Ali Daoud, ainsi que l'Économiste de l'énergie du COMESA, M. Malama Chileshe, qui représentait le Directeur général de l'ARÉFOA, ont pris la parole lors à l'atelier.

M. Wais a indiqué que la Vision 2035 de Djibouti vise principalement à affiner diverses structures de gouvernance du secteur de l'énergie, qui feraient appel

à d'autres sources telles que l'énergie éolienne, solaire et géothermique.

Dans son intervention, M. Malama a observé que la mise en place de cadres réglementaires et d'institutions solides et efficaces était un moyen d'ouvrir la voie aux flux d'investissements dans le secteur de l'énergie.

« Les investisseurs recherchent des environnements transparents, équitables et fiables pour leurs investissements », a-t-il déclaré, soulignant que, même sans régulateurs autonomes, Djibouti avait fait de grands progrès pour renforcer ses cadres réglementaire et institutionnel.

Le projet ESREM/AO-AA-OI est une initiative de 7 millions d'euros financée par l'Union européenne dans le cadre du 11^e FED.

Banques centrales régionales formées à la gestion des réserves internationales



Les banques centrales de 10 États membres du COMESA, à savoir : Djibouti, l'Égypte, Eswatini, l'Érythrée, la Libye, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe ont bénéficié d'une initiative de renforcement des capacités en matière de gestion des réserves internationales.

Cette formation, organisée par l'Institut monétaire du COMESA (IMC) en collaboration avec la Banque centrale d'Égypte, a été dispensée au Caire, en Égypte, du 15 au 19 septembre 2019, sous le thème « Gestion active et passive des réserves ».

La formation faisait suite à la décision de la 39^e réunion du Bureau du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA tenue à Djibouti, le 4 décembre 2018. Elle visait à fournir des outils et des techniques pratiques pour la gestion de portefeuille de titres à revenu fixe dans le cadre de la gestion des réserves de la banque centrale.

Pendant la formation, le Directeur de l'IMC, M. Ibrahim Zeidy, a souligné qu'il est important de bien comprendre le rôle



des techniques de gestion de portefeuille, les opérations de rééquilibrage et d'analyse comparative, ainsi que les différentes stratégies de gestion des réserves actives et passives.

« Pour répondre aux critères de convergence macroéconomique du COMESA, il est très important de maintenir un niveau adéquat de réserves internationales », a-t-il déclaré.

Dans son allocution, Mme Naglaa Nozahie, Conseillère du Gouverneur de la Banque centrale d'Égypte chargée des affaires africaines, a indiqué que les compétences acquises seront une garantie de l'utilisation rationnelle des réserves internationales par les banques centrales de la région.

Dans le même temps, les économies de la région du COMESA ont récemment été vulnérables aux chocs externes, notamment la récession ou le ralentissement des économies avancées/ émergentes, les termes de l'échange défavorables, la baisse des prix des produits de base et la hausse des prix du pétrole au plan international.

Il ressort des études menées par les banques centrales que les chocs des

prix des produits de base, des termes de l'échange et des prix du pétrole au plan international constituent les principaux chocs externes qui affectent négativement la variable nationale dans la région du COMESA.

Cependant, l'ampleur de l'impact et la vitesse de transmission varient d'un pays à l'autre. Les principales recommandations communes à la plupart des études sont la nécessité d'ajouter de la valeur pour améliorer les termes de l'échange.

La semaine dernière, du 30 septembre au 2 octobre 2019, à Nairobi, au Kenya,

« Pour répondre aux critères de convergence macroéconomique du COMESA, il est très important de maintenir un niveau adéquat de réserves internationales... »
-M. Ibrahim Zeidy

l'IMC a réuni des experts des banques centrales des pays du COMESA pour valider les études réalisées en 2019, lesquelles orienteront l'élaboration de politiques appropriées pour atténuer les chocs externes.

Des délégués de Djibouti, d'Égypte, d'Eswatini, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe ont assisté à la réunion et ont souligné la nécessité de diversifier les économies des pays afin d'atténuer les effets néfastes des chocs extérieurs, entre autres considérations politiques.

En décembre dernier, le Bureau du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA a chargé l'IMC d'organiser un atelier de validation des études entreprises en 2019 dans le cadre du Sous-comité des politiques monétaire et de taux de change.

L'instruction des Gouverneurs a été motivée par la prise de conscience de ce que les chocs externes exogènes sur une économie donnée et échappant à son contrôle tendent à avoir de graves répercussions sur la plupart des indicateurs macroéconomiques d'un pays donné.

L'Agenda du COMESA

	Réunion/Activité	Dates	Lieu
1.	Réunions Commerce et Douanes	14 - 25 oct. 2019	Nairobi, Kenya
2.	Réunion des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales du COMESA	16 oct. 2019	Washington, DC, USA
3.	Comité ministériel sectoriel tripartite sur l'infrastructure (CMSTI)	28 - 31 oct. 2019	Lusaka, Zambie
4.	Comité juridique du COMESA	12 - 14 nov. 2019	Lusaka
5.	Ministres de la Justice du COMESA	15 nov. 2019	Lusaka
6.	Tournoi de golf du Jubilé d'argent du COMESA	22 nov. 2019	Lusaka
7.	Tournoi de football du Jubilé d'argent du COMESA	23 nov. 2019	Lusaka
8.	Retraite des Institutions du COMESA	24 nov. 2019	Lusaka
9.	Comité intergouvernemental - Institutions	25 nov. 2019	Lusaka
10.	Comité intergouvernemental - Secrétariat	26 - 27 nov. 2019	Lusaka
11.	Célébration des 25 ans du COMESA -Jubilé d'argent	28 nov. 2019	Lusaka
12.	Conseil des ministres du COMESA	29 nov. 2019	Lusaka

